



Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Deuxième Commission
Point 19 de l'ordre du jour
Développement durable

Lettre datée du 9 novembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du résumé des travaux du séminaire de suivi organisé en application de la résolution 65/149 de l'Assemblée générale, intitulée « Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer » (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour.

(Signé) Dalius Čekuolis



**Annexe à la lettre datée du 9 novembre 2011 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Résumé des travaux du séminaire de suivi organisé
en application de la résolution 65/149 de l'Assemblée générale,
intitulée « Mesures de coopération pour évaluer et faire
mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets
provenant de munitions chimiques immergées en mer »
(Vilnius, 20 septembre 2011)**

1. Le séminaire international sur les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer, tenu à Vilnius le 20 septembre 2011, a réuni des représentants et des experts de 23 États, notamment des États d'Europe, les États-Unis d'Amérique, le Canada et le Japon, ainsi que la Commission d'Helsinki, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, des institutions universitaires et de recherche, des organisations non gouvernementales et le secteur privé (pour plus d'informations, voir www.seadumpedcw.org).
2. Les participants ont examiné les effets sur l'environnement et la sécurité des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer et les problèmes qu'ils posent dans diverses parties du monde (les côtes est et ouest des États-Unis et près de Hawaï, la côte est du Canada, l'île portoricaine de Vieques, la mer Adriatique au large des côtes italiennes et la mer Baltique), ainsi que les mesures prises aux niveaux national et international pour y faire face.
3. L'action menée par la Commission d'Helsinki et la Commission OSPAR a été citée comme un exemple de coopération régionale excellente dont on pourrait s'inspirer pour définir des lignes directrices pour d'autres régions. Les participants ont estimé que les cas de régions comme l'Atlantique nord-est et la mer Baltique pourraient servir d'exemple réussi de coopération régionale, aussi bien pour évaluer la situation que pour adopter des mesures de contrôle et de gestion.
4. On a relevé que non seulement les organisations régionales mais aussi les industries devraient jouer un rôle important en matière de sensibilisation, d'une part, en offrant des solutions techniques plus judicieuses, en évaluant l'impact et en étudiant les effets potentiels et en divulguant les informations concernant des cas observés de déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer et, d'autre part, lors de travaux de construction, en surveillant l'impact potentiel sur le milieu marin des activités de nettoyage de ces déchets. On a par conséquent souligné qu'il fallait mettre en place un mécanisme permettant aux parties prenantes autres que les pêcheurs de signaler les cas observés.
5. Les participants ont fait valoir que si certaines activités économiques sous-marines menées par les entreprises pourraient offrir des mesures correctives, il est peu probable que l'on puisse éliminer totalement les déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer dans le monde du fait de difficultés financières, politiques et techniques.
6. Les participants ont réaffirmé l'importance de la résolution 65/149 de l'Assemblée générale et ont souligné la nécessité de coordonner davantage les activités pertinentes, de collaborer davantage en matière d'échange volontaire

d'informations et de mieux faire connaître la question. On a souligné que la création d'un point central pour la collecte d'informations concernant les déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer, les aspects touchant l'environnement, l'évolution à long terme et les effets potentiels, ainsi que les aspects techniques de leur enlèvement et de leur destruction, a été recommandée et jugée essentielle. On a également souligné combien il importait de communiquer au Secrétaire général les vues des États Membres et des organisations régionales et internationales compétentes sur les questions liées aux effets qu'ont sur l'environnement les déchets provenant des munitions chimiques immergées en mer et sur les modalités de la coopération internationale qui permettraient d'évaluer et de mieux faire connaître ce problème. Ces vues seront communiquées à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session pour qu'elle les examine plus avant.

7. Le séminaire a été une excellente occasion d'échanger les informations pertinentes. Les participants ont estimé qu'il importait d'intensifier la coopération entre les États, les organisations internationales et non gouvernementales compétentes et le secteur privé au sujet des déchets provenant des munitions chimiques immergées en mer.
